

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2016

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 12 octobre 2016 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Madame Lynn Dionne, Mairesse	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2016-10-203

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 12 octobre soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet

2016-10-204

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit :

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 12 octobre 2016
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 22 septembre au 12 octobre 2016;
 - 4.3. Dépôt - Rapport d'activités du directeur général – Septembre
 - 4.4. Résolution : Rapport narratif d'activités du FDT – 2015-2016
 - 4.5. Résolution – Entente de développement culturel entre la MRC et le MCCQ – 2017 – Ajout du projet : Valorisation de la langue française par la culture
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- 5.1. **Résolution** – Adoption du Projet de règlement n° 16-06 – Modification du Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier l'affectation communautaire dans le secteur de la rue du Val-Marie sur le territoire de la Ville de Rosemère dans le but d'autoriser un projet de développement résidentiel
- 5.2. **Résolution** - Délai municipal de consultation – Projet de règlement n° 16-06
6. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL DE LA MRC**
 - 6.1. **Résolution** – Nomination au Comité FLI
7. **SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**
 - 7.1. **Résolution** – Modification du Schéma de couverture de risques
8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 8.1. **Résolution** – Adhésion à titre de membre et désignation d'un représentant – PREL (Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides)
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-205

OBJET : Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 21 septembre soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-206

OBJET : Dépôt de la liste de la correspondance au 12 octobre 2016

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 12 octobre 2016 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

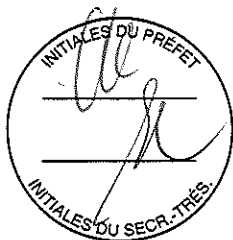
2016-10-207

OBJET : Adoption des comptes payés et à payer du 22 septembre au 12 octobre 2016

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 22 septembre au 12 octobre 2016 inclusivement, répartis comme suit : 26 910.54 \$ payés et 218 456.27 \$ à payer pour un grand total de 245 366.81 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2016-10-208

OBJET : Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois de septembre 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois de septembre 2016 du directeur général et secrétaire-trésorier.

2016-10-209

OBJET : Rapport narratif d'activités du Fonds de développement du territoire (FDT) 2015-2016

ATTENDU la résolution n° 2016-08-173 ayant pour objet "Reddition de comptes pour le Fonds de développement du territoire 2015-2016;

ATTENDU les articles 20 et 22 de l'entente relative au FDT prévoient que la MRC doit élaborer un rapport narratif d'activités en vue d'informer sa population sur les activités du FDT pour l'exercice 2015-2016;

ATTENDU QU'une fois le rapport soit entériné, il doit être acheminé, d'ici le 28 octobre 2016, au MAMOT et diffusé dans le site Web de la MRC;

Il est proposé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC accepte et entérine le rapport narratif des activités du FDT 2015-2016;

QUE le conseil autorise le directeur général à communiquer ledit rapport au MAMOT et à le diffuser dans le site Web de la MRC, et ce, avant le 28 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-210

OBJET : Entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – 2017 – Ajout du projet : Valorisation de la langue française par la culture

ATTENDU la Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville,

ATTENDU la volonté exprimée par le MCCQ et la MRC de ratifier une nouvelle entente de développement culturel pour 2017;

ATTENDU QUE l'entente concerne les projets suivants :

Projet 1 : L'élaboration d'une application numérique pour la diffusion et la valorisation du patrimoine bâti de la MRC de Thérèse-De Blainville via une plateforme numérique ainsi que sa vulgarisation et sa publicité;

Projet 2 : La valorisation de la langue française par des activités culturelles.

ATTENDU QUE le projet 2 pourrait se réaliser dans un cadre de partenariat entre la MRC et des organismes de son territoire;

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville confirme au ministère de la Culture et des Communications son intérêt et son désir de ratifier une nouvelle entente de développement culturel d'un an, pour un montant total de 63 000 \$ (50 % Villes/MRC, 50 % MCC) et couvrant l'année 2017;

QUE le préfet et le directeur général soient et sont autorisés à signer tout document à cet effet.

2016-10-211

OBJET : Adoption du Projet de règlement n° 16-06 - Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier l'affectation communautaire dans le secteur de la rue du Val-Marie sur le territoire de la Ville de Rosemère dans le but d'autoriser un projet de développement résidentiel

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Règlement n°01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Rosemère a adopté la résolution n° 2016-09-321 le 13 septembre 2016 demandant à la MRC de modifier son schéma d'aménagement et la cartographie nécessaire afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que les modifications sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville y donne suite;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent Projet de règlement a été dûment donné à une séance tenue le 21 septembre 2016;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Projet de règlement n° 16-06 amendant le Règlement n°01-03.03 concernant le Schéma d'aménagement et de développement révisé afin de permettre l'affectation résidentielle au lieu de l'affectation communautaire, sur le lot 2 780 576;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le document d'accompagnement intitulé « Document indiquant la nature des modifications à être adoptées par les Villes de la MRC suite à l'entrée en vigueur du Règlement n° 16-06 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ».



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QU'UNE consultation publique soit tenue sur le Projet de règlement n° 16-06 le 7 décembre 2016 à 19h05 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Lorraine.

QU'UNE commission, présidée par le préfet monsieur Paul Larocque et composée de tous les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, soit créée aux fins de cette consultation publique, conformément à l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le secrétaire-trésorier agira à titre de secrétaire de la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-212

OBJET : Délai de consultation des organismes partenaires pour le Projet de règlement n° 16-06

ATTENDU que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le Projet de règlement n°16-06 amendant le Règlement n° 01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que le Projet de règlement n° 16-06 concerne exclusivement le territoire de Rosemère;

ATTENDU que conformément à l'article 47.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les organismes partenaires de la MRC sont les Villes de : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Thérèse, les MRC de : Deux-Montagnes, Laval, Les Moulins, La Rivière-du-Nord et Mirabel ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU que conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil peut fixer le délai prévu pour recevoir les avis des organismes partenaires, relativement à ce projet, sans qu'il soit inférieur à 20 jours suivants la transmission des documents visés;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le délai maximal pour recevoir les avis des municipalités concernant le Projet de règlement n° 16-06 soit fixé au 10 novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-213

OBJET : Nomination au Comité FLI

ATTENDU la Politique du Fonds local d'investissement (FLI) de la MRC adoptée par le conseil et par résolution numéro 2016-03-059;

ATTENDU les règles de gouvernance qui encadre les conditions de fonctionnement du Comité FLI;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est en processus de mettre sur pied sa direction de développement économique et entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est en processus de recrutement de nouveaux agents de développement économique et entrepreneuriat;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC demande et autorise le directeur général de la MRC à siéger au Comité FLI, et ce, sans droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-214

OBJET : Modification du Schéma de couverture de risques

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-215

OBJET : Adhésion à titre de membre et désignation d'un représentant – PREL
(Partenaire pour la réussite éducative dans les Laurentides)

ATTENDU QUE le rôle que joue le PREL dans la région des Laurentides en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative;

ATTENDU la détermination de la MRC de placer la réussite scolaire au cœur de ses préoccupations;

ATTENDU la demande de "Devenir membre" adressée par le PREL à la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QUE le coût de cette adhésion s'élève à 500 \$ annuellement;

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Madame Lynn Dionne
Mairesse Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC accepte l'adhésion au PREL et autorise le directeur général de défrayer la somme de 500 \$ à cet effet;

QUE le conseil désigne Richard Perreault, Maire Ville de Blainville pour le représenter auprès du conseil d'administration du PREL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-216

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

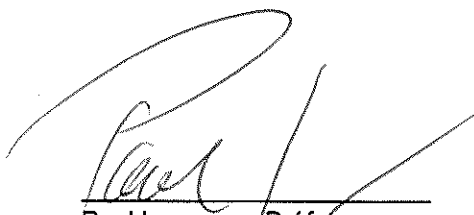


**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

DE lever la présente réunion à 19 :30 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Paul Larocque, Préfet



Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

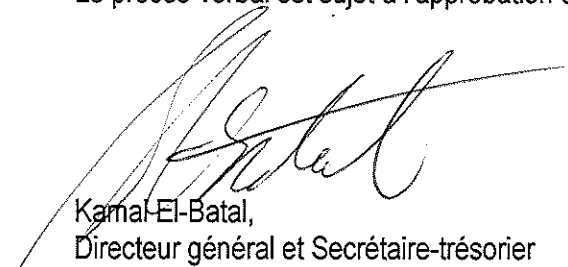
12 octobre 2016

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2016-10-203 à 2016-10-216 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 12 octobre 2016.

Émis le 12 octobre 2016 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**